

CONTRIBUTIONS
LIBRES

à vos plumes !



Directinfo

L'information de dernière minute

[ACCUEIL](#) [L'ESSENTIEL](#) [ECONOMIE](#) [POLITIQUE](#) [SOCIÉTÉ](#) [REGIONS](#) [EMPLOI](#) [MOBILE](#) [LOISIRS](#) [SPORT](#)

Tunisie : Parution bientôt du code des droits des personnes âgées (ministre de la femme)

Fév 6, 2018

Par : [Di avec TAP](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Tweeter sur twitter](#)

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance, Naziha Laabidi a affirmé mardi, la publication bientôt d'un code des droits des personnes âgées, précisant qu'il s'agit du premier code en son genre dans le monde consacré à la protection des droits socioculturels et sanitaires des personnes âgées.

Et d'ajouter que ce code sera présenté en conseil des ministres avant de le soumettre à l'assemblée des représentants du peuple (ARP) en vue de son adoption.

Laabidi a estimé dans une déclaration à la TAP en marge de sa participation au colloque régional sur " la femme âgée dans le monde arabe ", que la prise en charge des personnes âgées en Tunisie s'effectue à travers la multiplication des programmes d'accompagnement social et sanitaire et l'amélioration des services

accordés par les centres de protection des personnes âgées et des équipes mobiles chargées de la santé de ces personnes.

Cette catégorie d'âge connaîtra, en Tunisie, une nette augmentation, pour atteindre un taux de 17pc, d'ici 2029, a-t-elle précisé.

Ce colloque régional, organisé à l'initiative de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, en collaboration avec le centre des déontologies médicales de Beyrouth et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) , a mis la lumière sur la situation de la femme âgée dans le monde arabe.

Selon Saloua Hamrouni, enseignante de droit général à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, la Tunisie a proposé, grâce à certaines législations et lois, des solutions scientifiques pour la protection de la femme âgée, citant notamment la loi relative à la protection des personnes âgées et la loi relative à la lutte contre la violence faite aux femmes.

L'intervenante a appelé, dans ce cadre, à l'impératif de préciser les concepts juridiques et à instaurer les fondements de l'égalité entre homme et femme.

De son côté, Dr. Talia Araoui, médecin spécialiste au centre médical de l'université américaine à Beyrouth, a présenté le programme des déontologies médicales élaboré en collaboration avec la faculté, dont l'objectif est d'accorder à la femme la place qu'elle mérite sur les plans socioculturel et sanitaire.

Araoui a appelé, dans ce cadre, à accorder à la femme arabe la prise en charge sanitaire et psychologique nécessaire et à lui assurer une égalité des chances en matière d'emploi.